

LES MÉTIERS DE LA NATURE, DES EAUX ET FORÊTS

Partager :

Sommaire

1. SECTEUR ET EMPLOI
2. MÉTIERS
3. DIPLÔMES
4. ALTERNANCE
5. FORMATION CONTINUE
6. ORGANISMES DE RÉFÉRENCE
7. DU CAP AU BTSA
8. ALTERNANCE - FORMATION CONTINUE



Du CAP au titre d'ingénieur nombreux métiers participent à l'exploitation et à

SECTEUR ET EMPLOI

La surface des forêts françaises a doublé depuis 1850 et couvre aujourd'hui environ 15 millions d'hectares, soit plus du quart de notre territoire. Un quart des surfaces sont publiques : 16 % d'entre elles appartiennent à des collectivités territoriales et 9 % à l'État. En métropole, elles couvrent près de 5 millions d'hectares et 8 millions d'hectares en outre-mer (principalement en Guyane).

La sylviculture recouvre toutes les activités d'entretien, de culture, d'exploitation et de reboisement des forêts. L'exploitation forestière comprend l'ensemble des techniques qui permettent la récolte raisonnée des arbres. Pour cela, les professionnels utilisent des engins forestiers de plus en plus sophistiqués (commandes électroniques, ordinateurs de bord...) afin de protéger la forêt et de l'exploiter au mieux.

Les 3/4 de la forêt française appartiennent à des propriétaires privés Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) est l'établissement public qui se charge du développement forestier auprès des propriétaires.

LE PORTAIL DE LA FORÊT PRIVÉE

<http://www.foretpriveefrancaise.com/>

Les forêts publiques sont gérées par l'Office national des forêts (ONF), premier gestionnaire d'espaces naturels de l'Hexagone. Il assure la gestion durable des forêts et des espaces boisés en France (métropole et outre-mer). L'ONF emploie 10 000 personnes. Etablissement public à caractère industriel et commercial, l'ONF emploie à la fois des personnels de droit public (principalement fonctionnaires) et des personnels de droit privé. Les modes de recrutement sont variés : concours, détachements, offres d'emploi. Entre 2017 et 2020, il devrait recruter 800 nouveaux collaborateurs par an pour faire face aux départs à la retraite, Cf www.onf.fr Rubrique Métiers, concours et carrières.

ONF - OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

<http://www.onf.fr>

QUALITÉS REQUISES

Les professionnels qui sont en contact direct avec la nature doivent avoir une bonne condition physique pour rester dehors par tous les temps. Ils doivent également posséder une bonne connaissance du milieu naturel dans

lequel ils évoluent.

De nombreux métiers exigent aussi des compétences techniques, et parfois aussi des connaissances en biologie, en chimie... Enfin, il est recommandé d'avoir l'esprit d'équipe et d'être rigoureux, minutieux et réactif.

MÉTIERS

Métiers de la forêt et du bois

Bûcheron Formation : CAP agricole travaux forestiers ; BPA travaux forestiers spécialité travaux de bûcheronnage ; certificat de spécialisation taille et soins des arbres.

Conducteurs de machines d'exploitation forestière Formation : BPA travaux forestiers spécialité conduite de machines forestières.

Ouvrier sylviculteur Formation : CAP agricole travaux forestiers ; BPA travaux forestiers spécialité travaux de sylviculture.

Ouvrier d'entretien de l'espace rural Formation : CAP agricole entretien de l'espace rural.

Agent technique forestier ou garde forestier Formation : BPA travaux forestiers.

Technicien forestier Formation : bac pro forêt ; BTSa gestion forestière.

Technicien commercial Formation : BTSa technico-commercial, champ professionnel produits de la filière forêt-bois ; licence pro spécialisée.

Ingénieur forestier Formation : diplôme d'ingénieur AgroParisTech + spécialisation ingénieur forestier (bac +5).

Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts Formation : les futurs ingénieurs sont recrutés très majoritairement parmi les élèves de l'école Polytechnique, des écoles normales supérieures ou d'AgroParisTech. Leur formation est ensuite assurée conjointement par l'école nationale des Ponts et Chaussées et par l'école nationale du génie rural, des eaux et des forêts.

Chasse et protection de la nature

Garde chasse privé Formation : bac professionnel gestion des milieux naturels et de la faune.

Directeur de parc naturel Formation : ingénieur IPEF (ponts, eaux et forêts) ; AgroParisTech ENGREF ; Bordeaux Sciences Agro, Cnam Paris

MÉTIERS DE LA FORÊT ET DU BOIS

<http://www.metiers-foret-bois.org>

DIPLÔMES

CAP agricole travaux forestiers : permet d'entrer dans la vie active comme ouvrier qualifié. Il se prépare en 2 ans après une classe de 3e. Il est également accessible en apprentissage et en formation continue.

BP responsable de chantiers forestiers : diplôme de niveau bac, professionnalisant et complet

Bac pro forêt : se prépare après la seconde professionnelle nature-jardin-paysage-forêt ou après un CAP agricole du secteur de l'aménagement de l'espace. Après le bac pro forêt, vous pouvez entrer dans la vie professionnelle ou poursuivre par un BTSA gestion forestière ou un certificat de spécialisation taille et soin aux arbres ou tailleur élagueur.

Bac technologique sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (Stav) : permet de poursuivre ses études en BTSA quelle que soit l'option choisie.

BTSA Gestion forestière permet de travailler comme technicien forestier (coopératives, forêts privées), technicien ONF, agent de développement et d'animation auprès d'un réseau de propriétaires, chefs d'entreprise de travaux forestiers... poursuite d'études : licence pro aménagement du paysage spécialité aménagement arboré et forestier, licence pro espaces naturels, maîtrise des sciences et techniques (MST), classes préparatoires post-BTSA.

BTSA technico-commercial filière forêt et bois est accessible avec un bac pro technicien conseil ou vente, un bac techno STMG ou Stav.

Ecoles d'ingénieurs

On peut intégrer ces écoles après un bac S, une classe prépa ou encore après un BTSA ou un DUT. Dans tous les cas, ces filières sont très sélectives et difficiles d'accès.

AgroParisTech Tél : 01 44 08 18 43

Bordeaux Sciences Agro Tél : 05 57 35 07 07

École supérieure du bois Nantes Tél : 02 40 18 12 12

Formations universitaires

Comptez 4 ou 5 ans d'études pour acquérir une spécialisation.

ALTERNANCE

Vous pouvez préparer un diplôme en alternance :

- en contrat d'apprentissage Si vous avez entre 16 et 30 ans (29 ans révolus) vous pouvez suivre une formation en alternance d'une durée de 6 mois à 3 ans selon le diplôme préparé.

- en contrat de professionnalisation (accessible aussi aux demandeurs d'emploi âgé d'au moins 26 ans et aux bénéficiaires de minima sociaux)

Ces contrats vous permettront de suivre une formation tout en travaillant. Vous aurez le statut de salarié, avec ses avantages et ses contraintes. Attention : avant de vous inscrire en formation, il faut au préalable signer un contrat de travail avec un employeur !

FORMATION CONTINUE

La formation professionnelle continue s'adresse aux jeunes sortis du système scolaire et aux adultes : salariés, demandeurs d'emploi, intérimaires, créateurs d'entreprise, professions libérales ou fonctionnaires.

Les formations peuvent être suivies en cours du soir, en stage intensif, en cours d'emploi ou hors temps de travail. Le financement, la rémunération et les frais de formation sont spécifiques à chaque public.

La Région Occitanie élabore son Programme Régional de Formation Professionnelle (PRFP) avec l'objectif de mettre en œuvre des formations menant à l'emploi.

Ces formations sont destinées principalement aux demandeurs d'emploi mais peuvent s'adresser également à un plus large public.

Pour toute information sur la formation en région Occitanie cf site "Me former en région".

ME FORMER EN RÉGION

<http://www.meformerenregion.fr>

ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA FILIÈRE BOIS EN MIDI-PYRÉNÉES

<http://www.mpbois.net>

PORTAIL WEB DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE FRANÇAIS

<http://enseignement-agricole.agriculture.gouv.fr>

ANEFA - ASSOCIATION NATIONALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION EN AGRICULTURE

<http://anefa.org>

ORGANISMES DE RÉFÉRENCE

ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA FILIÈRE BOIS EN MIDI-PYRÉNÉES

<http://www.mpbois.net>

ONF - OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Direction territoriale Sud-Ouest 23 bis boulevard Bonrepos 31000 TOULOUSE

0562735500

<http://www.onf.fr>

Rubrique « l'ONF en bref »

Informations sur les métiers, concours et carrières.

FRANCE BOIS RÉGIONS

<https://www.franceboisregions.fr/>

ME FORMER EN RÉGION

<http://www.meformerenregion.fr>

CRPF OCCITANIE - CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE OCCITANIE

<http://www.cnpf.fr/occitanie>

ONISEP OCCITANIE

<http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Occitanie/Toulouse>

DU CAP AU BTSA

CAPA Travaux forestiers

Formation initiale

81 - Lycée professionnel agricole André Alquier Saint Amans Soult Tél: 05 63 98 31 10

Apprentissage

31 - 09 - CFA Agricole Piémont Pyrénées site de formation Pamiers Tél. : 0561670460

BAC Pro forêt

Formation initiale

65 - Lycée agricole et forestier Jean Monnet Vic Bigorre Tél : 05 62 31 80 00

81 - Lycée professionnel agricole André Alquier Saint Amans Soult Tél: 05 63 98 31 10

BP Responsable de chantiers forestiers

Apprentissage

31 - 65 - CFA Agricole Piémont Pyrénées site de formation Lycée agricole et forestier Jean Monnet Vic Bigorre Tél : 05 62 31 80 00

81 - BTSA Gestion forestière

Formation initiale

81 - Lycée professionnel agricole André Alquier Saint Amans Soult Tél: 05 63 98 31 10

Apprentissage

CFA Agricole Horticole du Tarn (Lavaur) site de formation Lycée professionnel agricole André Alquier Saint Amans Soult Tél: 05 63 98 31 10

ONISEP

<http://www.onisep.fr>

ALTERNANCE - FORMATION CONTINUE

CFPPA HAUTES PYRÉNÉES - LANNEMEZAN

116 chemin du Bidalet 65300 LANNEMEZAN

0562980794

cfppa.lannemezan@educagri.fr

<http://formagri-65-vic.fr/>

- BPA Travaux Forestiers - Admission : justifier d'1 an d'activité à temps complet Public ; Aides familiaux, chefs d'exploitation, Demandeurs d'emploi, Salariés dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation, d'un contrat de professionnalisation ou du plan de formation de l'entreprise. .

- Brevet Professionnel Responsable de Chantiers Forestiers

Admission : Avoir au moins 18 ans, sorti du système scolaire depuis au moins 1 an.

être titulaire d'un diplôme de niveau V, ou avoir suivi la scolarité complète de classe de Seconde.

Public : demandeurs d'emploi dans le cadre d'un financement du Conseil Régional ou de Pôle Emploi.

Les salariés dans le cadre du Congé Individuel de Formation ou Contrat de professionnalisation.

Le Réseau IJ gère une masse considérable d'informations.

Des erreurs peuvent nous échapper.

Par avance nous vous prions de nous en excuser et de nous le signaler le cas échéant.

